

**ETUDE DE LA POPULATION AFRICAINE**

**AFRICAN POPULATION STUDIES**

(4)

emma, c

F1

N° 5 - janvier 1991

**CONTRIBUTION A L'ANALYSE  
DE LA POLYGAMIE**

Par  
**Marc PILON**  
Démographe  
ORSTOM

(Institut français de recherche scientifique  
pour le développement en coopération).

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire  
N° : 34978 ex A  
Cote : B

**UEPA**  
Union pour l'Etude  
de la Population Africaine

**UAPS**  
Union for African  
Population Studies

11 P 59

Si la nuptialité fait effectivement toujours figure de parent pauvre dans les études démographiques sur les sociétés africaines, le constat s'applique encore davantage à la polygamie<sup>1</sup>.

Faute de données adéquates, l'analyse de la polygamie demeure très en deçà des possibilités théoriques. Mais, outre le problème de manque de données, cette situation renvoie à la manière dont est perçue la polygamie. Comme l'écrit R. CLIGNET, "*la principale faille des analyses de la polygamie réside dans le fait qu'elles sont aussi bien atemporelles qu'ahistoriques*" et que, "*d'une manière implicite ou explicite, ces analyses portent toujours sur la seule perspective masculine...*" (R. CLIGNET, 1987).

Nous allons, dans un premier temps, faire un bilan critique des mesures habituelles de la polygamie et des types d'analyses qui en découlent. Ensuite, à travers les apports méthodologiques existants, nous nous attacherons d'une part, à mettre l'accent sur la dimension féminine de la polygamie, d'autre part à présenter des approches prenant en compte l'histoire matrimoniale des hommes.

## BILAN CRITIQUE DES MESURES DE LA POLYGAMIE

Comme le souligne justement G. PISON, "*la description complète et précise de la nuptialité dans une société polygame est chose rare (...)* Si les données concernant les régimes de mariage polygame sont peu nombreuses et souvent peu fiables, les mesures utilisées pour les décrire sont aussi souvent très rudimentaires." (G. PISON, 1982).

Quelles sont-elles ? Les mesures exposées dans les manuels d'analyse démographique traitant de la polygamie sont les suivantes (D. TABUTIN, J. VALLIN, 1977; F. GUBRY, 1984) :

en terme d'incidence,

- le taux de polygamie, défini comme la proportion d'hommes polygames parmi l'ensemble des hommes mariés;

en terme d'intensité,

- le nombre moyen d'épouses par homme polygame;
- le nombre moyen d'épouses par homme marié, qui résulte d'une combinaison des deux indices précédents.

Ces trois (en fait deux) indices, de l'avis même des auteurs, ne permettent qu'une description très sommaire de la polygamie; ils ne font que refléter la pauvreté des données disponibles. Ce sont ces indices, généralement calculés par groupes d'âge, que l'on rencontre dans la quasi-totalité des études sur la polygamie, les données de base

---

1- Nous gardons ce terme de polygamie, consacré par l'usage courant, pour parler en fait de la polygynie.

provenant d'une question portant sur l'état matrimonial de l'homme au moment du passage, avec la précision du nombre d'épouses pour les hommes mariés.

Si l'on passe en revue les tableaux de résultats des recensements africains qui ont été publiés, il est fréquent de ne pas pouvoir effectuer le calcul des mesures d'intensité, à cause d'un problème de codification ou de présentation des résultats : dans les tableaux donnant la répartition des hommes mariés selon le nombre d'épouses, il est procédé à un regroupement du nombre d'épouses, tel que "quatre épouses et plus"; tout calcul de nombre moyen est alors impossible. C'est, par exemple, le cas des recensements du Niger en 1977, du Bénin en 1979 et du Togo en 1970 et 1981.

Le problème des données de base est sans aucun doute crucial. Mais leur insuffisance ne renvoie-t-elle pas aussi à la manière dont est perçue la polygamie et, au peu d'intérêt que les démographes lui ont pendant longtemps manifesté (et plus généralement à la nuptialité dans les sociétés africaines) ?

Ces mesures habituelles de la polygamie appellent deux remarques d'ensemble.

La polygamie n'est perçue, analysée qu'au niveau des hommes. La quasi-totalité des recensements, du moins en Afrique de l'Ouest, ne prévoient pas de demander aux femmes mariées leur nombre de co-épouses (ou de reprendre le nombre d'épouses du mari); ou, si l'information a été recueillie, elle se trouve souvent occultée dans les tableaux de résultats publiés. Ainsi, parmi les recensements des pays suivants : Bénin (1979), Burkina-Faso (1975), Mali (1976), Mauritanie (1977), Niger (1977) et Togo (1958-60, 1970, 1981), seul celui du Togo de 1958-60 fournit un tableau indiquant, par groupe d'âge, le pourcentage de femmes mariées en situation de polygamie. Par ailleurs, les résultats tirés des nombreuses enquêtes démographiques ne présentent pas toujours des mesures de la polygamie au niveau des femmes, ou de manière très succincte. Comme le souligne à juste titre G. PISON, *"une grande majorité des études sur la polygamie ne s'intéressent en fait qu'à la fécondité des femmes; leur objectif est souvent de mettre en évidence d'éventuelles variations de fécondité entre épouses de polygames et épouses de monogames"* (G. PISON, 1982). C'est notamment le cas de toutes les "enquêtes mondiales fécondité", qui bien qu'ayant recueillies l'histoire matrimoniale des femmes, n'ont pas occasionné d'analyses spécifiques de la polygamie au niveau des femmes.

Toutes ces mesures se réfèrent à des données du moment, celui de l'enquête ou du recensement, et ne donnent en conséquence qu'une image statique, figée de la

---

2- Cette question fait en effet l'objet d'un débat toujours ouvert (G. PISON, 1985), mais il n'est pas de notre propos ici, d'en discuter à nouveau.

polygamie. Or, la polygamie est par définition un état évolutif, soumis aux aléas de la mortalité (féminine en l'occurrence) et dépendant des rapports entre conjoints ("divorces") : un homme sans épouse(s) au moment d'une enquête a pu être polygame auparavant. A ce propos, D. TABUTIN et J. VALLIN précisaient en 1977, qu' "*une bonne étude de la polygamie devrait en fait reposer sur l'analyse de l'histoire matrimoniale des hommes*", à partir de questionnaires rétrospectifs.

### LA POLYGAMIE CONCERNE AUSSI LES FEMMES

Une première mesure est la proportion de femmes mariées en situation de polygamie, pouvant être également calculée par groupes d'âge, ce qui est en quelque sorte l'équivalent féminin du taux de polygamie (voir par exemple, les enquêtes mondiales sur la fécondité, le recensement du Togo de 1958-60, une étude de PITSHANDENGE sur une population du Zaïre-1982). Dans son étude sur les populations du Plateau de Dayes, P. VIMARD consacre une partie de son analyse de la polygamie au thème "les femmes et la polygamie", qu'il traite à partir du nombre moyen de co-épouses par femme mariée, également donné par groupes d'âge (P. VIMARD, 1980; voir aussi B. FERRY, 1977; cf. graphique 2). On peut de même calculer le nombre moyen de co-épouses par femme en situation de polygamie (cf. graphique 2).

Si les données recueillies sur l'état matrimonial des femmes ne permettent pas ces types de calcul -ce qui nous l'avons vu, est encore souvent le cas-, la proportion globale de femmes mariées en situation de polygamie peut être déduite des indices masculins de polygamie, selon la formule suivante :

$$\text{taux de polygamie (Tp) x nombre moyen d'épouses par polygame (Np)}$$

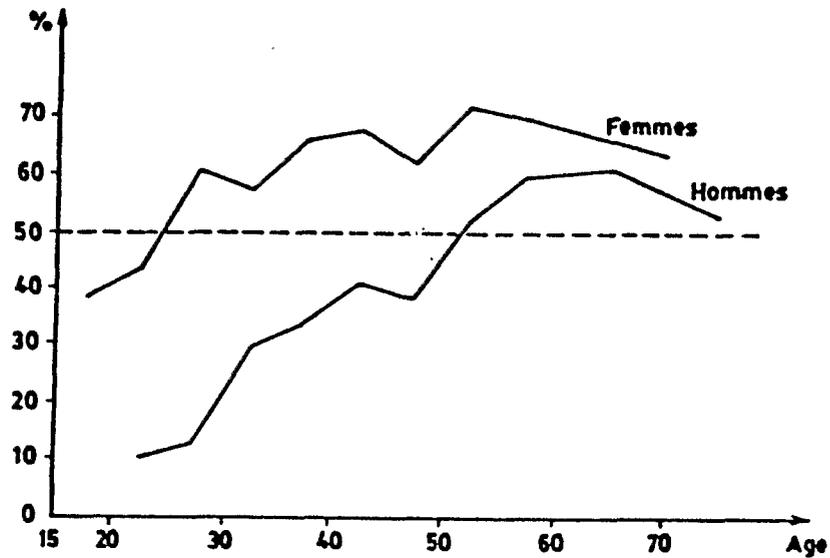

---


$$\text{nombre moyen d'épouses par homme marié (Nm)}$$

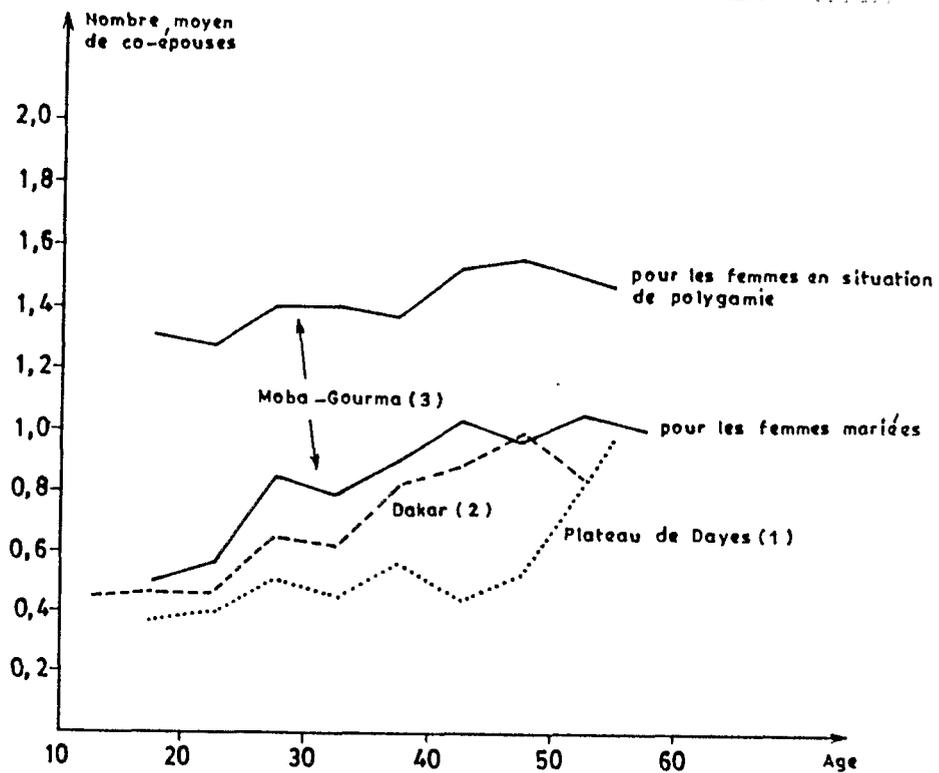
ou encore  $(Tp \times Np) / (1 + Tp(Np-1))$

Les différences d'âge entre conjoints, qui peuvent être particulièrement élevées avec la polygamie, ne permettent évidemment pas d'utiliser cette formule pour en déduire les proportions de femmes mariées en situation polygamique par groupe d'âges (de celles-ci).

Graphique 1 : Proportion de femmes mariées en situation de polygamie et taux de polygamie, par groupe d'âges. Population des Moba-Gurma du Nord-Togo (enquête réalisée en 1985).



Graphique 2 : Nombre moyen de co-épouses par femme mariée et par femme en situation de polygamie, d'après différentes enquêtes.



Sources: (1) P. VIMARD, 1980

(2) B. FERRY, 1977

(3) M. PILON, enquête Nord-Togo (1985)

Mesurée au niveau des hommes (mariés), la polygamie ne concerne toujours qu'une minorité d'entre eux. D'après une synthèse statistique faite par E. Van de Walle (1971) à la fin des années soixante, le taux de polygamie oscillait pour les pays d'Afrique Noire, entre 17 (au Zaïre) et 38% (en Guinée)<sup>3</sup>. Une mesure du phénomène différenciée selon les ethnies, le milieu de résidence (rural/urbain) et les catégories socio-professionnelles révélerait une disparité plus grande encore du taux de polygamie. Mais, nulle part, la polygamie ne concerne la majorité des hommes mariés.

Il faut généralement attendre l'âge de 50 ans, pour que les hommes polygames deviennent majoritaires des hommes mariés (cf. graphique 1).

Chez les femmes la situation est toute autre.

Prenons l'exemple de la société moba-gourma du Nord-Togo (graphique 1). Pour un taux de polygamie de 34,8%, on observe une proportion de femmes mariées en situation de polygamie de 55,1%, soit la majorité d'entre elles. Les données par groupes d'âge montrent que dès l'âge de 25 ans, plus de la moitié des femmes mariées sont en union polygame; et la proportion tourne autour de 70% chez les femmes âgées de la cinquantaine.

Certes, c'est une caractéristique inhérente au système de la polygamie que les femmes vivant en situation polygamique soient beaucoup plus nombreuses que les hommes dans ce cas. Mais, passer sous silence cet aspect de la polygamie -parce qu'il est implicite ?- occulte une dimension importante du phénomène. Outre sa relation avec la fécondité, la polygamie se traduit pour les femmes par un vécu quotidien bien distinct de celui relatif à la monogamie, mais aussi du vécu du mari. Tant au plan social qu'économique, les implications ne sont pas les mêmes. L'attitude des femmes à l'égard de la polygamie est fort diverse, souvent ambivalente, révélant les "bons" et "mauvais" côtés de la situation, qui peuvent d'ailleurs varier pour une même femme selon les circonstances et son statut<sup>4</sup>. Connaître le nombre et la proportion des femmes concernées par la polygamie, et par groupe d'âges, est une information importante, tout autant que celle relative aux hommes. Ainsi, de toute évidence, la polygamie doit être appréhendée et analysée statistiquement dans une double perspective, masculine et féminine<sup>5</sup>. Il conviendrait que les manuels d'analyse démographique prennent cela en compte et proposent également les "mesures féminines" de la polygamie; et qu'à

---

3- La prise en compte des pays d'Afrique du Nord donnerait des taux de polygamie, aujourd'hui inférieurs à 10%, voire à 5%; contrairement à une idée largement répandue, la polygamie est peu fréquente dans les pays musulmans (P. Fargues, 1988).

4- Il n'est pas de notre propos de développer ces questions. Une littérature abondante, surtout anthropologique, l'aborde dans ses différents aspects; Voir par exemple, R. Clignet (1975), S. Camara (1978), R. Lesthaeghe et J. Surkyn (1988).

5- Voir par exemple les analyses de G. Pison (1982) et de I. Ngondo à Pitshandenge (1982).

l'occasion des recensements, notamment, soit recueillie l'éventuelle situation polygamique des femmes -et qu'elle apparaisse dans les résultats publiés-.

## POLYGAMIE ET HISTOIRE MATRIMONIALE

### Des mesures rétrospectives de la polygamie

Un homme, aujourd'hui monogame, voire sans épouse, a pu être polygame dans le passé. Dans les sociétés qui pratiquent la polygamie, celle-ci constitue le modèle matrimonial et familial de référence, elle doit donc être appréhendée au niveau des individus en terme de comportements. C'est pourquoi, la mesure la plus exacte, la plus juste de la polygamie est celle qui permet de dire si un homme a été ou non polygame au moins une fois au cours de sa vie. Et le même raisonnement peut être appliqué aux femmes.

La réalisation des enquêtes renouvelées peut en permettre une première approche, en croisant l'état matrimonial des hommes à la date  $t$  avec celui à la date  $t+n$ , pour les hommes enquêtés aux deux passages (P. VIMARD, 1980). On peut ainsi observer les passages d'un état matrimonial à l'autre, et notamment celui de la monogamie à la polygamie.

A. PODLEWSKI a cherché à mesurer "le nombre d'épouses que 100 maris ont eu successivement au cours de leur existence" en élaborant un indice de "polygamie relative", qui est le produit du nombre d'épouses pour 100 maris par le nombre de mariages par femme mariée (A. PODLEWSKI, 1971). Mais, comme le notent justement D. TABUTIN et J. VALLIN :

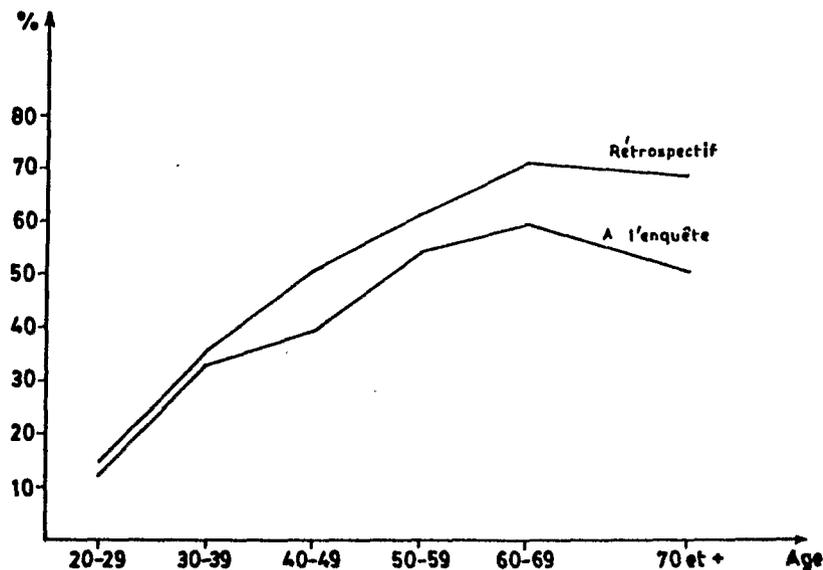
*"son interprétation reste cependant délicate, car il est fondé sur des indices globaux (soumis à l'influence de la structure par âge) et non homogène : pour les hommes il s'agit du nombre actuel d'épouses (qui peut être inférieur à un nombre antérieur) alors que pour les femmes il s'agit du nombre total de mariages contractés dans le passé. On ne peut donc pas pour ces deux raisons admettre que cet indice de polygamie relative mesure "le nombre d'épouses que 100 maris ont eu successivement au cours de leur vie" (D. TABUTIN et J. VALLIN, 1977).*

En fait, le seul moyen est bien de recueillir les histoires matrimoniales des hommes, et des femmes.

Le recueil des histoires matrimoniales des hommes permet de calculer pour l'ensemble des hommes non célibataires au moment de l'enquête, et par groupe d'âges, les indices suivants :

- ce que nous avons appelé le "taux de polygamie rétrospectif", qui donne le pourcentage des hommes ayant été au moins une fois polygames (graphique 3). A partir de cet indice, il est de même possible de calculer pour l'ensemble des femmes, la proportion de celles qui ont été à un moment de leur vie en situation polygamique.

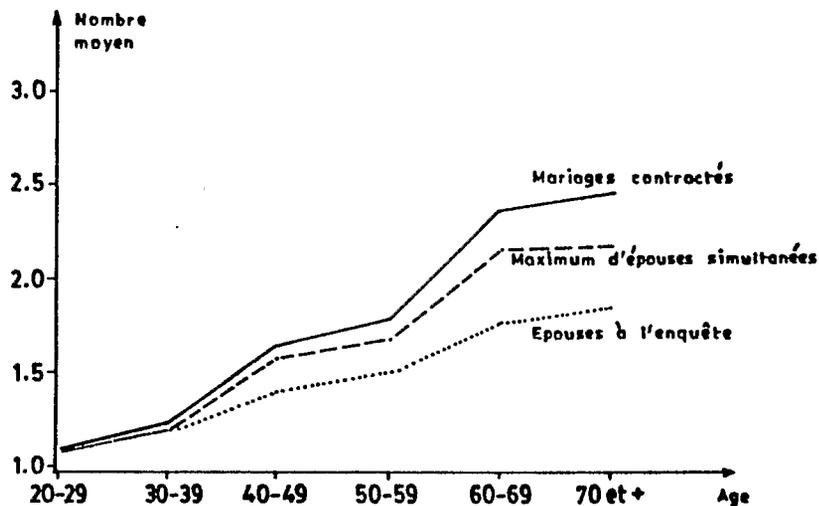
Graphique 3 : Taux de polygamie (à l'enquête) et taux de polygamie rétrospectif (source : D. Benoit et *al.*, 1986).



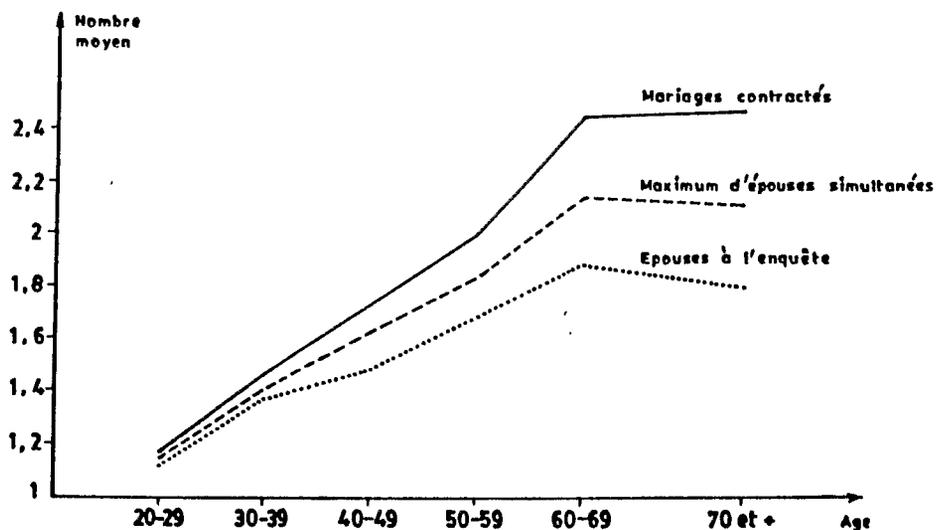
- le nombre moyen de mariages contractés dans le passé, pour les hommes mariés comme pour ceux qui sont sans épouse à l'enquête.
- le nombre moyen maximum d'épouses simultanées par homme marié, qu'a eu un homme au cours de sa vie.
- le nombre moyen maximum d'épouses simultanées par homme polygame, pour ceux qui l'ont été au moins une fois au cours de leur vie.

La mise en parallèle des trois indices suivants, se rapportant aux hommes mariés à l'enquête et donnés par groupe d'âge --nombre moyen d'épouses à l'enquête, nombre moyen maximum d'épouses simultanées et nombre moyen de mariages contractés--, permet d'obtenir une vue d'ensemble de la dynamique de la vie matrimoniale des hommes (graphiques 4 et 5). L'écart entre les courbes traduit l'existence des dissolutions d'unions (par décès ou par "divorce"), ainsi que les remariages.

Graphique 4 : indices de nuptialité par groupes d'âge pour les Lobi-Dagara (D.BENOIT et al,1986).



Graphique 5 : indices de nuptialité par groupes d'âge pour les Moba-Gurma.



Le tableau ci-dessous reprend tous les indices que nous avons pu calculer pour les populations moba-gurma du Nord-Togo et lobi-dagara du Burkina-Faso.

La prise en compte de l'histoire matrimoniale des hommes conduit à un taux de polygamie sensiblement plus élevé que celui calculé par rapport aux seules épouses au moment de l'enquête. Le passage d'un indice à l'autre se fait selon un coefficient multiplicateur à peu près identique pour les deux populations, soit : 1,26 pour les Lobi-Dagara et 1,24 pour les Moba-Gourma. Ce qui se traduit donc par un accroissement d'environ un quart, du taux de polygamie habituel (du moment). Il

faudrait disposer d'autres mesures de ce type pour voir si ce coefficient multiplicateur demeure à peu près le même ou s'il varie de manière importante.

Il est également possible de raisonner pour l'ensemble de la population masculine, en prenant aussi en considération les hommes veufs ou divorcés au moment de l'enquête. On obtient alors les taux de polygamie rétrospectif suivants : 30,9% pour les Lobi-Dagara et 43,9% pour les Moba-Gourma; et le coefficient multiplicateur prend les valeurs respectives de 1,22 et 1,21.

Tableau 1 : Indices de polygamie pour les Moba-Gurma et les Lobi-Dagara.

INDICES	LOBI-DAGARA	MOBA-GURMA
POUR LES HOMMES MARIÉS A L'ENQUETE		
-----		
Taux de polygamie		
- à l'enquête.....	25,4%	36,3%
- rétrospectif.....	32,0%	44,9%
Proportion de femmes en situation de polygamie		
- à l'enquête.....	44,6%	56,6%
- rétrospectif.....	54,5%	65,9%
Nombre moyen d'épouses à l'enquête.....	1,35	1,47
Nombre moyen maximum d'épouses simultanées.	1,47	1,59
Nombre moyen de mariages.....	1,55	1,72
Nombre moyen d'épouses par homme polygame		
- à l'enquête.....	2,36	2,29
- rétrospectif.....	2,55	2,37
POUR L'ENSEMBLE DES HOMMES A L'ENQUETE (calcul rétrospectif)		
-----		
Taux de polygamie.....	30,9%	43,9%
Proportion de femmes en situation de polygamie.....	53,6%	64,5%
Nombre moyen maximum d'épouses simultanées par homme marié.....	1,45	1,58
Nombre moyen de mariages.....	1,54	1,70
Nombre moyen maximum d'épouses simultanées par homme polygame.....	2,46	2,32

Là encore, il ne faudrait pas se limiter à la seule analyse de l'histoire matrimoniale des hommes, mais procéder également à celle des femmes. Les perspectives de vie matrimoniale sont en effet très différentes selon le sexe, particulièrement dans les sociétés polygames. Comme le souligne justement R. Clignet (1987), "il n'est pas possible à partir d'un examen des stratégies matrimoniales masculines d'extrapoler les stratégies de leurs partenaires éventuelles". Tout homme polygame a été

d'abord monogame; la prise d'une deuxième épouse se faisant ensuite plus ou moins rapidement. Une femme peut par contre passer du célibat à l'union polygame sans jamais connaître la monogamie; que ce soit dans le cadre d'une seule union ou de mariages successifs avec un homme polygame à chaque fois. Pour une femme voulant se remarier, à l'issue d'un veuvage ou d'un divorce, la probabilité de le faire avec un homme déjà marié est plus élevée qu'avec un célibataire, un veuf ou un divorcé, et l'est d'autant plus que la femme est âgée. Le simple recueil de l'histoire matrimoniale des femmes, comme on le fait pour les hommes (l'état matrimonial du conjoint au moment de l'union et éventuellement à la fin), ne permet pas d'appréhender toutes les situations matrimoniales vécues par la femme; il faut aussi connaître le passé matrimonial du mari actuel ou antérieur (ou des maris successifs). Pour être analysée correctement, l'histoire matrimoniale des femmes devrait intégrer celle de leur(s) partenaire(s).

Effectuer un tel recueil n'est pas facile. Il serait possible d'y pallier, en partie, en demandant à chaque femme le nombre maximum de co-épouses simultanées qu'elle a eu au cours de sa vie. Un recueil de l'histoire génésique des femmes précisant pour chaque grossesse le nombre de co-épouses de la femme, peut être un autre moyen, indirect et seulement indicatif, d'obtenir cette information.

### **De la probabilité de devenir polygame, de prendre une épouse supplémentaire**

Nous reprenons ici l'idée avancée par D.TABUTIN et J.VALLIN (1977) du calcul "*des probabilités d'agrandissement des ménages polygames*", à partir du classement des hommes non célibataires selon leur nombre maximum d'épouses simultanées.

Disposant de ces données, il est alors possible d'appliquer la méthode classique de calcul des probabilités d'agrandissement des familles. A la situation "femme ayant un enfant", pour laquelle est calculée la probabilité  $a_1$  (d'avoir au moins deux enfants), correspond ici celle de l'"homme monogame", pour qui l'on va calculer la probabilité  $p_1$  (de devenir polygame, d'avoir au moins deux épouses simultanées);  $p_2$  est ensuite la probabilité pour un homme ayant deux épouses (bigame) d'en avoir trois, etc. Malheureusement, les contraintes d'effectif limitent souvent les possibilités de calcul.

Calculée par groupe d'âges, la probabilité pour les hommes monogames de devenir polygame ( $p_1$ ) correspond en fait à ce que nous avons appelé le taux de polygamie rétrospectif.

Compte tenu de l'allure généralement observée de la courbe du taux de polygamie par âge, qui connaît son maximum au groupe d'âge 60-69 ans, on peut considérer que les hommes de ce groupe d'âges équivalent, dans les études sur la

fécondité, aux femmes ayant terminé leur vie féconde (avec la notion de "famille complète").

Considérant donc la génération des hommes âgés de 60-69 ans à l'enquête, et sous condition évidemment, que tous les hommes mariés atteignent ce groupe d'âge et d'une stabilité des comportements matrimoniaux, on obtient les résultats suivants pour la population moba-gurma du Nord-Togo :

- la probabilité pour un homme monogame de devenir polygame est de 0,71;
- la probabilité pour un homme ayant deux épouses d'en avoir au moins une troisième est de 0,41;
- la probabilité pour un homme monogame d'avoir au moins trois épouses est de 0,29.

Ces valeurs traduisent bien la prégnance et la logique du modèle polygamique au niveau des hommes et dans des sociétés où le célibat définitif demeure très faible. Ainsi, pour la société moba-gurma, et sous la contrainte des hypothèses mentionnées ci-dessus, si à un moment donné un peu plus d'un tiers des hommes mariés (36,3%) sont polygames, les hommes alors monogames ont globalement près de trois "chances" sur quatre (probabilité de 0,71) de devenir polygame.

Un autre type de calcul a été effectué par NGONDO a PITSHANDENGE (1982) dans son étude sur les Yaka du Zaïre. Il s'est intéressé à l'idée de "survie de la monogamie", en calculant, par groupe de génération et durée de la première union, la "probabilité d'échapper à la bigamie". Partant du calcul des "risques de polygamie", obtenus par les *"rapports du nombre d'unions monogamiques rompues par la bigamie au cours d'une période  $x, x+4$ , aux mariages encore monogamiques au début de la période"*, l'auteur en déduit *"les probabilités pour une union monogamique non dissoute par le divorce ou par le veuvage de conserver son caractère monogamique à chaque anniversaire  $x$ "*. C'est une autre manière de faire ressortir l'effet du facteur temps sur la vie matrimoniale des hommes : plus un homme marié (monogame) avance en âge ou encore, plus la durée d'une union monogame se prolonge, plus le "risque" de devenir polygame augmente.

## Comment représenter les histoires de vie matrimoniale ?

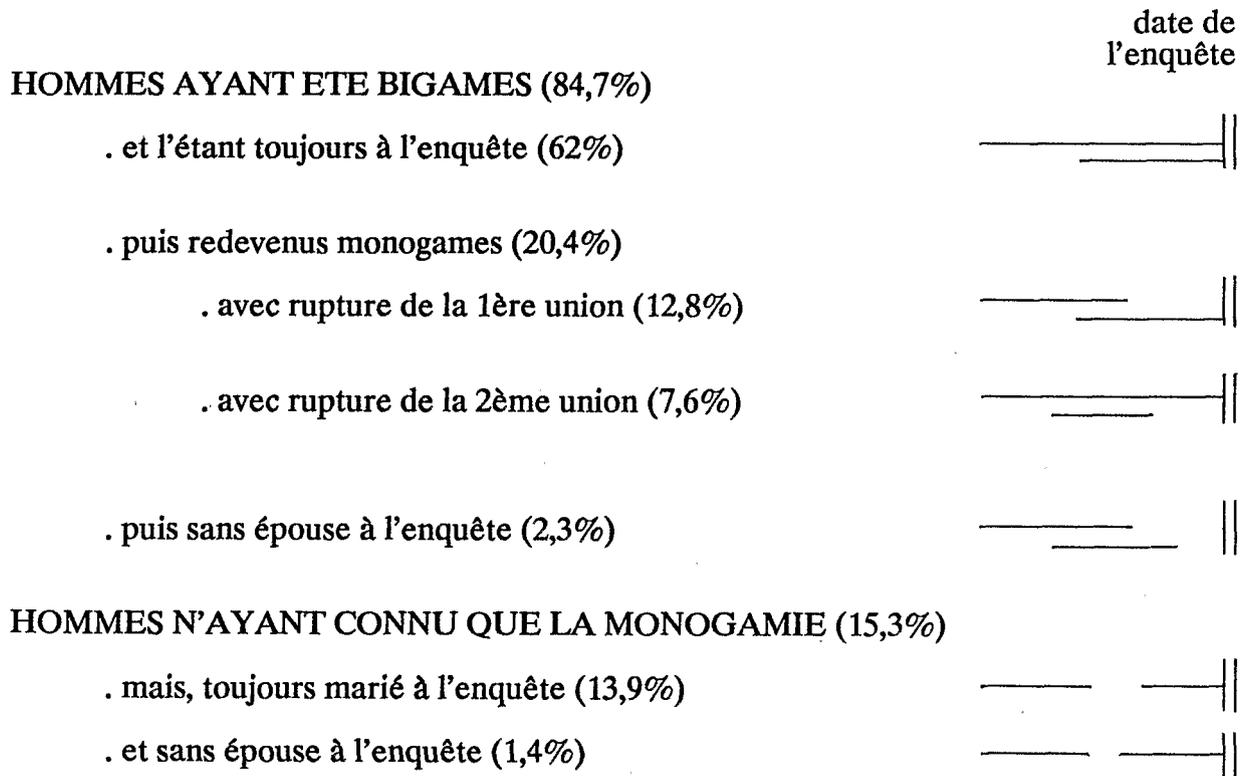
Disposer du recueil des histoires matrimoniales des hommes permet aussi d'autres types d'analyse, dans la perspective de mieux rendre compte de leur déroulement (les états matrimoniaux successifs), et peut-être d'en élaborer une typologie.

Nous reprenons ici l'approche exposée dans le cadre de l'étude sur les Lobi-Dagara (D. BENOIT et al, 1986). L'idée est de partir de la répartition des hommes selon la variable composite : nombre de mariages contractés, nombre maximum d'épouses simultanées et nombre d'épouses à l'enquête (cf. tableau 3).

Tableau 3 : Répartition (%) des hommes selon le nombre de mariages, le nombre maximum d'épouses simultanées et le nombre d'épouses à l'enquête.

Nombre maximum d'épouses simultanées	Nombre d'épouses à l'enquête	LOBI DAGARA	MOBA GURMA
<b>HOMMES AYANT CONTRACTE 2 MARIAGES</b>			
1	0	1,4	0,7
1	1	13,9	9,8
2	0	2,3	1,1
2	1	20,4	19,7
2	2	62,0	68,7
		<hr/>	<hr/>
		100,0	100,0
<b>HOMMES AYANT CONTRACTE 3 MARIAGES</b>			
1	0	1,4	-
1	1	1,4	6,9
2	0	2,8	-
2	1	11,3	6,9
2	2	11,3	16,7
3	0	1,4	-
3	1	7,0	4,9
3	2	25,4	17,6
3	3	38,0	47,1
		<hr/>	<hr/>
		100,0	100,0

L'analyse peut être affinée par la prise en compte du rang du (des) mariage(s) éventuellement dissout(s). On obtient ainsi pour les Lobi-Dagara, que les hommes ayant contracté deux mariages présentent les types de vie matrimoniale suivants (d'après D. Benoit et *al.*, 1986; chaque trait représente un mariage) :



Ces résultats viennent en complément de ceux présentés dans les graphiques 4 et 5. Ils permettent de caractériser le déroulement de la vie matrimoniale des hommes, à travers les différents états matrimoniaux successifs.

Parmi les hommes ayant contractés deux mariages, environ un tiers ont eu au moins l'un deux mariages dissoud (31,3% chez les Moba-Gurma et 38% chez les Lobi-Dagara). Cette proportion dépasse les 50% pour les hommes ayant contractés trois mariages (52,1% chez les Lobi-Dagara et 62% chez les Moba-Gurma). Le risque de dissolution augmente logiquement avec le nombre de mariages contractés. Mais, pour ces deux populations, la dissolution de toutes les unions (observées au moment de l'enquête) constitue le cas le moins fréquent. Soulignons que, quel que soit le nombre de mariages, la proportion des différents types de dissolution est plus faible chez les Moba-Gurma, attestant ainsi d'une plus forte stabilité matrimoniale.

Il conviendrait d'affiner ce type d'analyse en considérant des nombres de mariage supérieurs, par une prise en compte de l'âge des hommes, du calendrier de ces vies matrimoniales (durée passée dans chaque état matrimonial), mais aussi des caractéristiques des épouses successives; ce qui pourrait permettre de proposer une (ou

des) typologie de ces histoires de vie matrimoniale masculine. Mais l'on se heurte alors rapidement au problème de la faiblesse des effectifs.

Ces différentes approches de l'histoire matrimoniale des hommes, et les quelques résultats que nous avons présenté ici concernant les Lobi-Dagara et les Moba-Gurma, suscitent des interrogations théoriques. Nous avons vu que l'écart entre le taux de polygamie rétrospectif et celui du moment, pouvait se traduire par un "coefficient multiplicateur" qui était du même ordre pour les deux populations. Si l'analyse ci-dessus -bien que très partielle- du déroulement des vies matrimoniales des hommes, montre quelques différences entre les deux populations, elle révèle aussi des similitudes. Il serait intéressant de pouvoir appliquer ce type d'approche -en l'approfondissant- à d'autres populations africaines présentant de caractéristiques différentes (par exemple : avec des taux de polygamie plus faibles, en milieu urbain). Ce qui permettrait de voir si, par delà les variations d'incidence et d'intensité de la polygamie, on ne retrouve pas des "constantes" dans le déroulement des vies matrimoniales en régime polygamique. Ainsi, le passage du taux de polygamie (du moment) à sa mesure rétrospective se fait-il toujours et partout dans la même proportion, auquel cas on pourrait effectivement en déduire un "coefficient multiplicateur" constant ?

## CONCLUSION

Les deux principales critiques que l'on peut faire, à propos des mesures et analyses habituelles de la polygamie sont, d'une part une prise en compte insuffisante de la dimension féminine de la polygamie, voire de l'ignorer; d'autre part, de n'appréhender la polygamie qu'à partir de données du moment, occultant ainsi tout son caractère dynamique, évolutif.

Une amélioration non négligeable et simple à réaliser pourrait déjà être obtenue au niveau des recensements, par une prise en compte lors de la collecte, de l'état polygamique des femmes, comme cela est fait pour les hommes, puis de le faire apparaître dans les tableaux de résultats.

Dans des sociétés où le système matrimonial est caractérisé par la pratique de la polygamie, le recueil et l'analyse de l'histoire matrimoniale des hommes est nécessaire si l'on veut essayer de mieux comprendre les comportements matrimoniaux des hommes, leurs stratégies matrimoniales. Les approches et les mesures présentées ici, ne constituent que quelques propositions dans le but de mieux appréhender le caractère évolutif de la polygamie et partant la manière dont se déroulent les vies matrimoniales. Elles soulèvent aussi quelques interrogations théoriques qu'il conviendrait d'approfondir.

La mesure et l'analyse de la polygamie dans une perspective à la fois féminine et "longitudinale" restent encore largement à faire. Elles sont assurément plus complexes car, le recueil de la vie matrimoniale des femmes doit alors nécessairement intégrer le passé matrimonial du mari actuel ou antérieur, et des éventuels autres maris antérieurs. Ce problème se pose du reste également pour les études portant sur la relation entre polygamie et fécondité.

Afin de mieux comprendre les déterminants et les diverses implications de la polygamie, il faut d'abord parvenir à mieux la décrire; tel était l'objectif de cette contribution à l'analyse de la polygamie.

## BIBLIOGRAPHIE

- BENOIT D., LEVI P., PILON M., 1986 : *Caractéristiques des migrations et de la nuptialité en pays Lobi Dagara (Haute Volta, 1976)*; ORSTOM, collection Etudes et Thèses, Paris, 161p.
- FERRY B., 1977 : *Etude de la fécondité à Dakar (Sénégal) objectifs, méthodologie et résultats*; ORSTOM, Dakar.
- CAMARA S., 1978 : *Femmes africaines : polygamie et autorité masculines*. Revue de psychologie des peuples, vol. 3, n°1, p.43-53.
- CLIGNET R., 1975 : *Distribution et fonctions de la polygamie en milieu africain : ses effets sur les rôles familiaux*. *Psychopathologie africaine*, XI, 2, 155-177.
- CLIGNET R., 1987 : *On dit que la polygamie est morte : vive la polygamie!*; in "Transformations of african marriage", ed D.PARKIN, D.NYAMWAYA, International african seminars, New series, n°3, University Press, Manchester, USA.
- FARGUES P., 1988 : *La démographie du mariage arabo-musulman : tradition et changement*. Séminaire de l'UIESP sur "la nuptialité en Afrique au sud du sahara : changements en cours et impact sur la fécondité"; Saint-Lambert-des-Bois (Paris), 14-17 novembre 1988.
- GUBRY F., 1984 : *Analyse de la nuptialité*; I.F.O.R.D, Yaounde, 159p.
- LESTHAEGHE R. ET SURKYN J., 1988 : *Exchange, production and reproduction : women in sub-saharian demographic regimes*. Séminaire de l'UIESP sur "la nuptialité en Afrique au sud du sahara : changements en cours et impact sur la fécondité"; Saint-Lambert-des-Bois (Paris), 14-17 novembre 1988.
- NGONDO a PITSHANDENGE, 1982 : *De la nuptialité et fecondité des polygames : le cas des Yaka de Popokabaka (Zaire)*; Musée royal de l'Afrique Centrale, annales - série IN-8° Sciences Humaines, n°9, Tervuren, Belgique, 340p.
- PISON G., 1982 : *Dynamique d'une population traditionnelle les Peul Bandé (Sénégal oriental)*; Travaux et Documents, cahier n°99, PUF, Paris, 278p.
- PISON G., 1985 : *La démographie de la polygamie*; in La recherche, n°168, vol 16, Paris, p894-901.
- PODLEWSKI A., 1971 : *La dynamique des principales populations du Nord-Cameroun*; Cahiers de l'ORSTOM, vol III, n°4, 1966 et vol VIII n° spécial, Paris, 1971.
- TABUTIN D. et VALLIN J., 1977 : *La nuptialité*; in Sources et analyse des données démographiques, troisième partie, tome II, INED-INSEE-MINCOOP-ORSTOM, Paris, p3-56.
- VIMARD P., 1980 : *Nuptialité, fécondité et mortalité dans l'enfance en économie de plantation : le cas du Plateau de Dayes (Sud-Ouest Togo)*; Thèse de 3ème cycle, Université de Paris 1, Institut de Démographie de Paris, 422p.